



#### Qui décide de réaliser un diagnostic ?

Le préfet de région – par délégation le service régional de l'Archéologie au sein des directions régionales des Affaires culturelles – prescrit le diagnostic.

#### Qui paie le diagnostic ?

Les diagnostics sont financés par la redevance d'archéologie préventive acquittée par les aménageurs.

Le diagnostic archéologique est réalisé le plus souvent à la pelle mécanique. Des tranchées, régulièrement espacées, permettent de sonder 7 à 10 % du terrain. © 2021.

Inrap<sup>+</sup>

## les étapes de l'archéologie préventive

# diagnostiquer

Carrières, routes et voies ferrées, bâtiments privés et publics, travaux en milieu fluvial ou maritime... Près de 700 km<sup>2</sup> sont terrassés et aménagés chaque année entraînant des risques de destruction du patrimoine archéologique enfoui dans le sol. Sur un tracé d'autoroute, un site archéologique est découvert en moyenne tous les kilomètres. Le diagnostic, réalisé en amont du chantier d'aménagement ou de construction, sert à vérifier si un site contient des vestiges archéologiques.

Lors du diagnostic, les archéologues suivent la pelle mécanique et s'assurent de la présence ou non de vestiges. Ils peuvent ainsi déterminer la nature du site – habitat, atelier, nécropole... – et le dater.

© Loïc de Cargouët, Inrap

#### Qui réalise le diagnostic ?

Les archéologues de l'Inrap et des services archéologiques agréés de collectivités territoriales réalisent les diagnostics. L'Inrap en fait chaque année près de 2 000.

